

RAPPORT ANNEXE

1. Le contexte du projet

Laval Agglomération s'inscrit dans une volonté et une démarche globale de développer les mobilités durables.

Aussi, courant 2017, une étude a été menée pour identifier sur Laval et les communes de première couronne de Laval Agglomération les corridors potentiels de voies réservées, avec l'objectif d'améliorer le réseau de transport en commun (régularité des horaires, meilleur cadencement...).

La pandémie de Covid-19 a conduit aussi à tester la mise en place de nombreuses expérimentations d'aménagements cyclables.

Depuis début 2021, Laval Agglomération mène des actions fortes et concrètes sur le territoire pour conduire cette politique de développement des mobilités durables :

- gratuité des bus le week-end et les jours fériés
- mise en place d'un système de priorité feux pour les bus
- une voie réservée au transport en commun est prévue sur la future Place du 11 novembre, rue de Strasbourg (à réaliser)
- prolongation de l'expérimentation de la gratuité de l'A81
- dispositif de covoiturage "Klaxit" en lien avec les entreprises pour les déplacements domicile/travail
- 300 vélos à assistance électrique (VÉLA) en location à ce jour
- une aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE)
- études sur des voies réservées Bus/vélos notamment avenue de Chanzy et sur l'avenue de Bretagne.

2. Le lancement et la phase expérimentale du projet

Après un diagnostic de la situation existante en juin 2021, **Laval Agglomération a mis en place en juillet 2021 une expérimentation de voies bus/cycles :**

- sur les voies de droite de l'Avenue de Bretagne et l'avenue de Paris sur les communes de Laval et Saint-Berthevin (à l'ouest de l'agglomération) ;
- et sur les voies de droite de l'avenue de Chanzy à Laval (à l'est de l'agglomération).

L'objectif de l'expérimentation était :

- d'améliorer le partage de l'espace public pour accroître les mobilités actives afin de répondre aux enjeux de santé, de sécurité, d'efficacité et de continuité urbaine ;
- d'améliorer les temps de trajets en bus ;
- d'optimiser les parcours à vélo.

Cette expérimentation a été validée par les communes concernées, le CEREMA, les services de l'État, le Conseil départemental de la Mayenne.

La mise en place des aménagements Avenue Chanzy a suivi le déroulé suivant :

- Juillet 2021 : Observation de la situation avant aménagement (comptage, remontée de file...)
- Juillet - août 2021 : Mise en place de l'expérimentation
- Septembre 2021 : présence renforcée des services sur le terrain pour recueillir des observations après aménagement
- Septembre – octobre 2021 : ajustements du dispositif suite aux premiers retours (à savoir des difficultés de circulation constatées aux heures de pointes) >>> mise en place d'améliorations pour la sécurité et l'accessibilité en faveur des usagers et de la fluidité du trafic :
 - modification de la signalétique verticale et horizontale pour rendre les aménagements plus lisibles et visibles
 - synchronisation des feux aux carrefours « Industrie » et « Sainte-Melaine » et optimisation des feux au carrefour « Industrie »
- 3 phases d'évaluation ont eu lieu en octobre 2021, mai 2022 et avril/mai 2023, à travers :
 - une campagne de comptages sur les axes concernés et ceux connexes ;
 - des constats visuels en heure de pointe le matin et le soir à chaque carrefour afin d'évaluer le nombre de passages de modes doux, les remontées de files et les comportements dangereux ;
 - des mesures de temps de parcours sur différents créneaux y compris au moment des constats visuels.

Ces aménagements ont été évalués et améliorés au fil du temps en concertation avec les usagers

L'élaboration et la sélection des scénarios d'aménagement

En juillet 2022, Laval Agglomération a souhaité sortir de l'expérimentation test et de faire évoluer le dispositif sur cet axe afin de le pérenniser en lien et pour les usagers.

Du 18 juillet au 18 septembre 2022, un vote en ligne¹ a été mené sur six propositions d'aménagement avec la possibilité de sélectionner entre une et trois d'entre elles. Cette démarche a fait ressortir les enjeux suivants :

- La sécurité ressort comme une préoccupation majeure pour les usagers, avec la sécurisation des carrefours (2nd choix avec 194 votes).
- La création de voies dédiées aux mobilités douces et actives pour les séparer plus nettement des flux automobiles est plébiscitée. Ainsi, la proposition de création d'une piste cyclable en site propre sur l'axe Bonchamp-Laval recueille 195 suffrages (1er choix).
- A l'autre extrémité du classement: la proposition d'ajouter le covoiturage dans la voie de bus arrive en sixième position (61 votes).

Ce vote en ligne a clôturé la seconde étape de la démarche d'expérimentation initiée en juillet 2021.

Les études de faisabilité, conduites par Systra, ont été lancées fin octobre 2022 pour évaluer les modalités de pérennisation de l'expérimentation.

Le dispositif actuel apporte peu aux transports en communs mais est bénéfique pour les déplacements mode doux.

Ainsi, 3 scénarios ont été étudiés:

1. Sécurisation des traversées de carrefours « chacun sa place, un marquage pour tous »
2. Rééquilibrage du partage de la voie afin que chaque mode s'y retrouve
3. Création d'itinéraires cyclables alternatifs.

Une série de comités réunissant Laval Agglomération et ses partenaires (État, Département, communes concernées) a ensuite suivi l'élaboration et la sélection de ces scénarios :

- Comité de pilotage de présentation et validation des scénarios : janvier 2023
- Comité technique de présentation des scénarios étudiés : février 2023
- Comité de pilotage de validation des scénarios étudiés : mars 2023
- Examen en bureau communautaire : mai 2023

¹ sur <https://concertation.agglo-laval.fr>

A l'issue de ces réunions :

Les principes du scénario 1 ont été validés sur l'axe Chanzy (Voir annexes joints). Il consiste à y réaliser progressivement des aménagements sécurisés pour les modes doux (voie verte et piste cyclable) et de supprimer les couloirs bus.

L'historique de la concertation déjà conduite

Après une présentation en commission mobilité du 21 avril 2021 (« expérimentation aménagements voies bus/vélos »), la concertation autour du dispositif s'est faite en plusieurs temps :

- Septembre 2021 : prise en considération des messages d'usagers pour la réalisation des premiers ajustements
- Novembre 2021 : réunions publiques et questionnaire en ligne pour recueillir l'avis des habitants de Laval Agglomération sur la phase d'expérimentation
- Mai 2022 : balade commentée sur l'axe
- Juin 2022 : entretiens individuels avec les référents techniques de Laval Agglomération des partenaires et institutionnels concernés.
- Juin 2022 : deux ateliers avec un panel d'usagers qui a exprimé la volonté d'un réaménagement global des voies bus-vélos pour un partage harmonieux des différents modes de transports
- Juillet – septembre 2022 : vote en ligne sur six propositions d'aménagement.

Il convient maintenant de lancer conformément aux articles L. 103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme une concertation règlementaire "classique" en complément vu son coût supérieur à 1 900 000€ et la nécessiter de réaliser de nouveaux ouvrages sur une assiette étendue.